

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

#### 1<sup>er</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022)-2

---

Aux personnes intéressées par le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2024, le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) afin d'uniformiser les personnes admissibles à occuper un logement d'une habitation générationnelle avec le *Règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels*. De plus, la Ville de Carignan souhaite, par la même occasion, spécifier qu'est passible d'une amende le non-respect d'une condition établie par le Conseil lors de l'approbation d'une demande d'usage conditionnel.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 février 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 543 (2022)-2 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 543 (2022)-2 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la Ville de Carignan.
5. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) peut être consulté à l'hôtel de ville après de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 22 janvier 2024.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim